

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2016

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Bernard JOLLY, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Yann du PLESSIS de GRENEDAN, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Antoine COUTANSAIS, Véronique BOURASSEAU, Bertrand DOUIN, Élisabeth PAPIN, Magali GODET, Marion USUREAU, Nicolas RUET, Priscillia MARTINEAU.

EXCUSE – Jean-Claude BULOT qui a donné pouvoir à Frédéric PAPIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/01/2016

M. Magali GODET est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2015 a été approuvé.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour l'acquisition de 50 m² environ de terrain à Fontaine appartenant à Antoine COUTANSAIS pour installer des conteneurs enterrés.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de porter ce point à l'ordre du jour.

16-01-001 – Acquisition d'un terrain à Fontaine appartenant à M. Antoine COUTANSAIS

Dans le cadre du programme NCR de la Communauté de Communes un point tri supplémentaire en conteneurs enterrés, comme celui situé sur le parking de la Mairie, devait être installé à la salle des fêtes. Le projet de restructuration de la salle des fêtes n'étant pas suffisamment avancé, il est proposé d'installer ce deuxième point tri avec conteneurs enterrés à Fontaine. M. le Maire, en accord avec M. Antoine COUTANSAIS, propose de maintenir l'emplacement à proximité de la Grange du Prieuré, point stratégique permettant également le soutien de cette activité. Les services de la Communauté de Communes valident l'emplacement mais la Commune doit être propriétaire.

M. COUTANSAIS accepte la cession d'environ 50 m² à la Commune du Bernard en contrepartie de la réalisation d'un captage des eaux pluviales avec puisard à l'arrière de la plateforme.

M. le Maire précise que ces travaux pourront se faire en régie. Il rajoute que ce futur point tri bénéficiera également d'un conteneur Ordures Ménagères garantissant ainsi un service supplémentaire aux citoyens. Une 3^{ème} action de conteneurs enterrés permettra par la suite d'équiper la salle des fêtes.

Commentaire : Véronique BOURASSEAU demande si d'autres secteurs seront équipés, notamment le Plessis. M. le Maire précise que l'objectif de la Communauté de Communes est de desservir en premier lieu les sites les plus fréquentés.

M. Antoine COUTANSAIS concerné par cette affaire, ne participe pas au vote.

Le Conseil donne son accord pour l'acquisition d'un terrain d'environ 50 m² à M. Antoine COUTANSAIS. Le coût de cette transaction s'élève au montant des frais annexes qui seront à la charge de la Commune (réalisation d'un captage des eaux pluviales avec puisard, frais de bornage et d'acte).

16-01-002 – Vente de terrains rue des Terres Noires

M. le Maire rappelle que la Commune a utilisé son droit de préemption pour acquérir la propriété BRECHOTTEAU. Une partie a été revendue à M. et Mme LEVY afin d'obtenir la pleine propriété de la parcelle AD 177 pour réaliser un cheminement doux dans le but de sécuriser l'accès aux services du centre bourg.

M. et Mme SIMON se sont portés acquéreurs de l'autre partie de la propriété non vendue à M. et Mme LEVY et déduction faite de la surface du chemin de 4 mètres de large. Ils ont également demandé à la Commune de vendre une partie de la parcelle AD 31 (environ 200 m²) pour une éventuelle extension.

Les membres du groupe « voirie et réseaux » réunis le 11 décembre dernier ont émis un avis favorable à cette vente.

M. et Mme SIMON souhaitent acquérir cette propriété sous réserve de la faisabilité de leur projet d'extension. Il est proposé de délibérer sur la vente des parcelles AD 174p et AD 31p pour une surface provisoire de 588 m² au prix de 50 000 € sachant que la démolition du bâtiment situé sur le chemin et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil donne son accord pour la cession des parcelles AD 174p et AD 31p situées rue des Terres Noires au prix de 50 000 € conformément au projet de division provisoire établi par le cabinet GUILBAUDEAU. La démolition du bâtiment situé sur le chemin et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. La Commune prend en charge les frais de bornage.

16-01-003 – Cession d'une portion du chemin rural à Girondin

Le chemin rural concerné a été intégré dans le patrimoine communal lors de la dissolution de l'association foncière de remembrement du Bernard en janvier 2013, il était cadastré ZK 027.

Ce chemin rural appartient au domaine privé de la commune. La portion du chemin concernée par la cession n'a aucune issue et elle est entourée par des terres appartenant à un propriétaire unique, la SCI AVIF. De plus, l'accès aux terrains est possible par l'autre partie du chemin rural et par la voie communale longeant la parcelle ZK 023. On peut donc en conclure que sur environ 341 mètres ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public, une enquête publique n'est donc pas nécessaire.

La SCI AVIF représentée par M. DENAÏFFE, est intéressée pour acquérir cette portion de chemin.

Les membres du groupe « voirie et réseaux » réunis le 30 décembre dernier ont émis un avis favorable à cette transaction.

Le Conseil donne son accord pour cette cession car la partie du chemin concernée par la vente (environ 341 mètres de long sur 8 mètres de large) n'est plus affectée à l'usage du public. Le prix de vente est fixé à 1 € le m². Les frais annexes (notaire, géomètre) seront à la charge de l'acquéreur.

16-01-004 – Tarifs pour l'utilisation des salles communales suite à des demandes spécifiques

M. le Maire a reçu deux demandes particulières, celle de Mme FERAL, professeur de yoga et celle de M. Litadier travaillant pour l'association AREAMS en qualité d'éducateur spécialisé.

Mme FERAL occupe la salle polyvalente (ancienne mairie) gratuitement le jeudi matin au titre de l'association Yogarmonie dont le siège social est au Bernard et souhaite utiliser la salle le mercredi matin pour dispenser des cours de yoga mais à titre privé.

Elle propose donc que les cours du mercredi lui soient facturés par trimestre. Son activité s'étale sur 3 trimestres et la durée d'occupation hebdomadaire de la salle est d'1h30. Les séances débutent la 3^{ème} semaine de septembre jusqu'à fin juin (pas de cours pendant les vacances scolaires).

Il est proposé de fixer le tarif à 100 € par trimestre pour l'occupation de la salle polyvalente, 1h30 par semaine sur 3 trimestres.

Pour l'association AREAMS, Association Ressources pour l'Accompagnement Médico-Social, la demande porte sur l'utilisation de la salle des fêtes pour dispenser 3 séances de percussion de 2 heures chacune à un groupe de jeunes de 18 à 25 ans.

Il est proposé de fixer le tarif à 50 € pour l'ensemble des 3 séances.

Ces propositions sont adoptées.

16-01-005 – Utilisation du matériel de désherbage mécanique mis à disposition par la Communauté de Communes du Talmondais : Modification des besoins annuels

Par délibération n° 14-09-069 du 16/09/2014, la Commune du Bernard a décidé de recourir aux matériels communautaires pour l'entretien et le désherbage de ses voiries et espaces imperméabilisés.

Les besoins annuels estimés étaient comme suit :

- Balayage /désherbage mécanique par balayeuse autoportée :
 - ☞ De l'ordre de 1 heure/mois soit un budget évalué à 900 € TTC/an
- Intervention pour entretien des réseaux Eaux Pluviales (aspiration des regards) :
 - ☞ Prévision de 1 jour soit un budget évalué à 525 € TTC/an

- Micro-balayeuse à conducteur marchant :

☞ Prévion de 1 jour soit un budget évalué à 35 € TTC/an

Après une année de fonctionnement, il apparaît que pour deux communes utilisatrices, dont celle du Bernard, le temps de travail effectif de la balayeuse aspiratrice est supérieur à celui sur lequel est basée la facturation.

Pour conserver un travail de qualité et faire coïncider le coût du service au temps réellement passé, il est proposé de porter le temps de travail à facturer à 1h30 par mois au lieu de 1h, à compter de 2016 soit un budget évalué à 1 350 € TTC/an. Le rythme de balayage est inchangé (mensuel pour les voies principales et semestriel pour les autres).

Pour les deux autres besoins, la prévision est de 1 journée mais il est proposé d'autoriser M. le Maire à l'adapter en fonction des nécessités. A titre d'information, en 2015, le matériel pour l'entretien des réseaux Eaux Pluviales et la micro-balayeuse n'ont pas été utilisés.

Proposition adoptée.

16-01-006 – Avancements de grade 2016 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux propositions d'avancement de grade soumises à l'avis de la Commission Administrative Paritaire, et ce dans le respect du taux de promotion fixé par délibération du 06/12/2007, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Vu les situations individuelles des agents et sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, deux agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade, il s'agit de Sylvia LEMAIRE et Marylène CHARPENTIER. Compte tenu de la qualité de leur travail, M. le Maire propose de procéder à la création des postes suivants :

Cadre d'emploi et grade d'origine	Grade d'avancement	Nombre	Date d'effet
Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe (Temps complet)	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe (Temps complet)	1	01/02/2016
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe (Temps non complet 27h/s)	Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe (Temps non complet 27h/s)	1	01/09/2016

Le nouveau tableau des effectifs sera le suivant à compter du 1^{er} septembre 2016 :

	Nbre d'emploi	Durée Hebdomadaire	Observations
Filière administratif	3		
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	35 h	
Filière technique	7		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	27 h	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	27 h	Fonctions d'ATSEM
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2	35 h	Dont 1 en disponibilité d'office
	1	27 h	Fonctions d'ATSEM
	1	24 h 30	
	1	15 h	
Agent sous contrat aidé de droit privé	2		
Agent technique	1	35 h	Contrat emploi avenir
Agent d'accueil et d'animation sur temps périscolaire	1	20 h	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
Total	12	10,01 ETP *	

* Equivalent Temps Plein

La création des postes susvisés est approuvée.

16-01-007 - Travaux neufs d'éclairage : Rénovation programme 2016

Dans le programme initial, le Sydev prévoyait le remplacement de 13 points lumineux vétustes et de 2 boules de 1^{ère} génération pour un montant de 4 930 €.

Compte tenu des projets en cours, M. BULOT a revu la liste. Finalement, 2 boules de 1^{ère} génération situées rue de la Raconnière et rue du Pré Sévré et 3 luminaires vétustes situés rue de la Plaine sont à remplacer. M. le Maire précise que les deux points lumineux installés dans les impasses sont des lanternes INOA, le même modèle sera posé dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux rue du Pré Sevré.

Ces travaux sont financés à hauteur de 50 % par le Sydev, ce qui porte la participation communale à 2 236 €.

Commentaires : Elisabeth PAPIN relève que d'autres points lumineux sont vétustes dans la rue de la Plaine. M. le Maire précise que la priorité du Sydev est de changer dans un premier temps les lampes à vapeur de mercure.

Frédéric PAPIN rapporte le retour d'un habitant de la rue du Pré Sevré regrettant le manque d'information sur les travaux d'effacement de sa rue. M. le Maire répond qu'actuellement le projet est à l'étude par le Sydev. Dès que la Commune aura un retour du programme des travaux, une information sera transmise aux riverains.

Le Conseil approuve la convention avec le Sydev pour la réalisation des travaux de rénovation d'éclairage. La participation communale s'élève à 2 236 €.

16-01-008 - Installation d'un panneau indicateur de vitesse dans la rue de l'Océan

Les membres du groupe « voirie et réseaux » se sont réunis le 11 décembre dernier pour étudier l'aménagement du carrefour RD21/RD91. En effet, la difficulté de visibilité est très ancienne et des aménagements ont déjà été réalisés.

Un avis de l'agence routière a été sollicité sur un éventuel changement de priorité à ce carrefour mais cette solution n'est pas satisfaisante car elle reculerait la ligne sur la rue du Moulin et réduirait la visibilité sur les véhicules venant de Longeville-sur-Mer. La pose d'un miroir est un dispositif déconseillé car cela modifie la perception de la vitesse des véhicules. De plus, un comptage a été réalisé par les services de l'équipement et il s'avère que la vitesse à 50 km/h est respectée.

Il est donc proposé d'étendre la zone de vitesse limitée à 30 km/h en couvrant cette intersection. La matérialisation de cette limitation sera faite par la signalisation horizontale et verticale. De plus, il est proposé d'installer un radar pédagogique sur la rue de l'Océan annonçant cette limitation à 30.

Le Conseil départemental ne finance plus ce programme mais la participation du Sydev est maintenue à hauteur de 30 %.

Le montant des travaux pour la fourniture et la pose d'un panneau d'affichage de la vitesse est de 3 446 € HT soit une participation communale de 2 412 € (880 € de plus que les précédents panneaux installés compte tenu de la suppression de l'aide départementale).

Le Conseil approuve la convention avec le Sydev pour la pose d'un panneau indicateur de vitesse rue de l'Océan. La participation communale s'élève à 2 412 €.

16-01-009 - Effacement de réseaux au Pont Rouge

Suite au projet de création d'un jardin aqualudique au Pont Rouge, M. THIBAUD a sollicité M. le Maire pour que la Commune réalise les travaux d'effacement de réseaux sur la route desservant le futur parc.

M. le Maire a contacté le Sydev afin de bénéficier d'un financement intéressant compte tenu de deux arguments majeurs. D'une part, le projet d'effacement est situé sur une route départementale. D'autre part, le projet O'Gliss Park aura de bonnes retombées pour le Département.

Le Sydev propose de financer les travaux sur le réseau électrique à 70 % et les travaux d'infrastructures de communications électroniques à 35 %. La participation communale s'élève donc à 19 036 €. A laquelle, il faudra rajouter environ 2 400 € pour le câblage téléphonique.

M. le Maire rappelle que le projet O'Gliss park va générer une taxe d'aménagement pour la Commune de l'ordre de 57 000 €.

Commentaire : Antoine COUTANSAIS demande s'il y aura d'autres travaux pour les accès. M. Le Maire précise qu'une réunion est programmée début février avec les services du département pour échanger sur ce sujet.

Le Conseil approuve la convention avec le Sydev pour la réalisation des travaux d'effacement au Pont Rouge. La participation communale s'élève à 19 036 €.

16-01-010 - Modification des statuts du Syndicat Mixte du Sage Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.

Les statuts du syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers n'ayant pas été modifiés depuis son arrêté préfectoral de création du 18 mai 2004, le comité syndical du 7 décembre 2015 a décidé d'actualiser ses statuts et d'opérer les modifications suivantes :

- extension de périmètre concernant le pays moutierrois en y intégrant la commune de Moutiers-les-Mauxfaits, partiellement concernée par le périmètre du SAGE ;
- l'adresse du siège ;
- l'objet en apportant des précisions sur la compétence liée au SAGE ;
- l'ajout de certains articles pour préciser certaines modalités de fonctionnement (bureau, président, budget).

Le comité syndical peut décider de toute modification éventuelle des statuts dans les conditions définies par les articles L5211-20 et L5211-5 du code général des collectivités territoriales.

Ces modifications statutaires pourront être prononcées par arrêté du représentant de l'Etat après délibérations concordantes du comité syndical et des collectivités membres du syndicat mixte, se prononçant dans les conditions de majorité requise par l'article L5211-5 du code général des collectivités territoriales.

A compter de la notification de cet arrêté, l'organe délibérant de chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de statuts du syndicat mixte. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés.

Le Conseil approuve les modifications des statuts du syndicat mixte du SAGE Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers.

Questions diverses

☞ Décisions du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal)

♦ Droit de préemption urbain :

<u>Désignation cadastrale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	<u>Préemption</u>
ZO 312, 324 et 327	6, rue Jade	719 m ²	Non
ZR 292	22, rue du Pré Sevré	1 121 m ²	Non

♦ M. le Maire rend compte de sa décision d'intenter une action en justice pour défendre les intérêts de la commune suite aux dégradations commises le 11 juillet 2015 au camping municipal Le Calme (oriflamme lacérée 190,80 € TTC).

☞ Compte-rendu des commissions

♦ Groupe « communication » (17/12/2015) – Préparation du bulletin 2016. On est dans l'attente du retour de Virtuel Vendée afin de pouvoir signer le BAT.

♦ Groupe « voirie et réseaux » (30/12/2015) – Etude de la cession du chemin à Girondin.

♦ Comité de pilotage « rythmes scolaires » (19/01/2016) – Bilan très positif du retour de l'enquête sur la période de septembre à décembre du TAP. Etude sur la nouvelle organisation des TAP l'année prochaine. Proposition de supprimer le ¼ d'heure du midi et d'avoir 4 séances de ¾ d'heures. Cette proposition devra être validée au prochain conseil d'école puis en séance du conseil municipal. Les représentants des parents d'élèves ont soutenu cette modification. Cette solution est plus homogène et répond à la réforme des rythmes scolaires.

☞ Compte-rendu du Conseil Communautaire (16/12/2015) : Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) ; Adoption du schéma de mutualisation des services ; Composition de la CLECT ; Recyclerie (achat d'un logiciel, pas d'ouverture en juillet et août) ; Don au Téléthon ; ...

Ce compte-rendu est consultable en Mairie.

☞ Observations :

♦ Marion USUREAU : Quand l'abri-bus à la Raconnière sera-t-il installé ? M. le Maire précise qu'il sera installé prochainement car il a été livré.

♦ Antoine COUTANSAIS : Où en sont les travaux de fibre optique ? M. le Maire rappelle que Jean-Claude BULOT a annoncé lors de la cérémonie des vœux que les travaux avaient pris du retard. La mise en service est reportée au second semestre 2016.

♦ Antoine COUTANSAIS : Une rencontre avec Mme POMMERAY a-t-elle eu lieu pour le dossier de maîtrise foncière avec l'EPF ? Une rencontre est prévue début février.

☞ Informations :

♦ Bernard JOLLY informe qu'il y a eu une tentative d'effraction à la salle des fêtes. Le service de la Police Municipale sera avisé.

♦ Camping : M. le Maire précise que des échanges sont en cours pour la reprise du camping (acquisition ou gérance). Un couple de la Chapelle Achard s'est positionné et étudie actuellement cette affaire. Dès réception de leur projet, la commission sera réunie pour traiter ce dossier.

☞ Prochaine réunion du Conseil Municipal, le Jeudi 25 février 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 21h45.

Fait au Bernard, le 2 février 2016

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU

La secrétaire,
Magali GODET